

Obtenir des RÉNOVATIONS DANS NOTRE IMMEUBLE



1. CONNAÎTRE LES BESOINS

Pour obtenir des travaux de rénovation dans notre HLM, le conseil d'administration (CA) de l'association doit être pro-actif. En tout premier lieu, il doit savoir ce qui doit être fait pour améliorer le bien-être des locataires. Pour ce faire, il peut:

- faire la liste des diverses demandes ou des besoins exprimés par les locataires;
- choisir deux à trois priorités qui pourraient être les rénovations urgentes ou celles qui amélioreraient de façon importante la qualité de vie des locataires;
- proposer cette liste aux locataires lors d'une réunion pour discussion et adoption.

2. FORMULER DES DEMANDES CLAIRES

Ce n'est pas tout de faire une liste de demandes pour des travaux que nous voulons voir effectuer, il faut aussi convaincre l'office de la pertinence de ces demandes. Afin d'appuyer nos demandes, il est bon:

- **d'expliquer pourquoi** on veut telle ou telle rénovation (Exemple: une salle à lavage à chaque étage serait plus pratique et plus sécuritaire);
- **de donner les impacts** qu'aura telle ou telle rénovation (Exemple: une salle à lavage à chaque étage fera en sorte que les personnes à mobilité réduite pourront plus facilement faire leur lavage. Il y aura moins d'embouteillage aux moments les plus pratiques pour faire le lavage. Les locataires pourront mieux surveiller leur lessive et libérer plus rapidement les machines à laver et à sécher);
- **de donner des arguments** pour soutenir notre demande (Exemple: l'âge moyen des locataires est de 68 ans. Mme Tremblay s'est brisée une hanche en tombant dans l'escalier avec son panier de lavage. 80 % des locataires réunis en assemblée ont approuvé cette demande).



Fédération des locataires d'habitations
à loyer modique du Québec (FLHLMQ)

2520, rue Lionel-Groulx, bureau 202, Montréal, H3J 1J8
514 521-1485 • 1 800 566-9662
info@flhlmq.com • www.flhlmq.com

POUR EN SAVOIR PLUS

- Lisez le guide sur la consultation des locataires sur les rénovations de la FLHLMQ
- Consultez la section rénovation sur le site www.flhlmq.com

3. ACHEMINER NOS DEMANDES À L'OFFICE

Il faut bien sûr faire part de nos demandes à l'office. Le meilleur moment est probablement lorsque l'office prépare sa demande de budget à la SHQ, soit à la fin de l'hiver. Pour mettre toutes les chances de notre côté, il est bon:

- de remettre nos demandes par écrit sous forme d'un avis, avec les explications et les arguments que nous avons trouvés ;
- de demander à l'office une rencontre pour bien expliquer nos demandes et répondre à ses questions;
- de s'assurer que les deux membres représentant les locataires au CA de l'office soient bien au courant et comprennent bien nos demandes. Ils pourront ainsi mieux défendre nos idées.

4. MODÈLE D'AVIS SUR LES RÉNOVATIONS POUR L'OFFICE



Association des locataires des Belles montagnes

**Mme la présidente du CA
OMH des Belles montagnes**

Objet: Avis de l'Association des Belles montagnes sur les prochaines rénovations

Madame,

Suite à l'assemblée de notre association tenue en janvier, où 70% des locataires étaient présents, nous avons le plaisir de vous faire part de nos demandes concernant les prochaines rénovations.

1. Nous aimerions que le système de ventilation dans les toilettes soit changé. Un sondage que nous avons effectué a montré qu'il y a des moisissures dans la majorité des toilettes de l'immeuble. Plusieurs locataires se plaignent de problèmes respiratoires. Le CLSC nous a confirmé que c'est un problème urgent à régler.
2. Nous aimerions que la porte de l'entrée puisse s'ouvrir automatiquement. Cela faciliterait la vie à ceux qui sont en chaise roulante ou avec une marchette, ceux qui ont des paquets dans les mains ou les personnes qui manquent de force pour ouvrir la porte (elle est dure à ouvrir). 80% des locataires présents à l'assemblée ont voté en faveur d'une telle amélioration.
3. Nous aimerions aussi que les marches de l'escalier qui sont endommagées ou brisées soient réparées afin d'éviter les accidents. Deux locataires sont tombées dans l'escalier dernièrement. Heureusement, elles ne se sont pas fait trop mal, mais mieux vaut prévenir que guérir. Selon certains locataires, l'immeuble a près de 30 ans et personne ne se souvient qu'on ait réparé les marches de l'escalier.

Nous serions heureux de vous rencontrer afin de mieux expliquer nos demandes.

Nous attendons de vos nouvelles.

Éluard Tremblay, président